



AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

REPONSE N° 2017/05

de la Municipalité au postulat « Planification urbaine à l'horizon 2030 »

Bex, le 3 mai 2017

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comment maîtriser la croissance démographique de notre commune et gérer ses conséquences ? Voilà la question posée par la commission du Glarey II.

Avant d'esquisser une réponse à cette interrogation, il est nécessaire de rappeler l'état actuel et les travaux en cours relatifs à la capacité constructive de nos différentes zones vouées à l'habitat.

Le plan d'extension de la Commune de Bex est entré en vigueur le 9 octobre 1985. Il couvre l'ensemble du territoire communal et comprend plusieurs plans de détail traitant spécifiquement de l'agglomération (partie centrale située dans la plaine du Rhône qui correspond au Bourg de Bex et à ses alentours) et des hameaux.

L'adaptation de la planification et de la législation cantonales à la Loi sur l'aménagement du territoire révisée (LAT) requiert de redimensionner d'ici **2021** les parties de zones à bâtir clairement surdimensionnées.

Pour répondre à cette exigence, la Municipalité a mandaté en été 2016 le bureau d'urbanisme Esplanade Aménagement SA, à Lausanne. L'horizon de planification, tel que fixé par la 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal, est **2036**, soit 15 années après l'entrée en vigueur du futur Plan général d'affectation (PGA) communal.

Le résultat de la pré-étude déposée en décembre 2016 par l'urbaniste précité, qui table sur l'évolution 2014 – 2036, se résume comme suit :

- a) **périmètre hors centre** : le potentiel actuel du plan des zones permet une augmentation de près de **34%, soit le double de l'objectif cantonal de croissance** ;
- b) **périmètre de centre** : le potentiel actuel de développement de ce périmètre est approximativement de 1'542 habitants. Ce chiffre devrait croître d'environ 397 habitants en tenant compte des plans à l'étude ou en projet. **Aux horizons 2030 et 2036, ces potentiels devraient être de respectivement 1'546 et 1'972 habitants environ**, pour une population totale **du périmètre centre** de 6'535 habitants contre 4'563 au 31 décembre 2014.

Conclusion : l'étape **I** de la révision de notre PGA est **le redimensionnement des zones du périmètre hors centre** dont le potentiel actuel correspond au double de celui autorisé.

La partie de la zone à bâtir comprise dans le périmètre de centre d'agglomération ne requiert pas de redimensionnement immédiat. Dans la mesure où l'objectif de croissance défini dans le cadre de Chablais Agglo pour la Commune de Bex est suffisamment élevé pour correspondre au potentiel, **le recours à une zone réservée sur une partie du périmètre de centre s'avère inutile.**

Une fois réaménagées, **donc restreintes**, pour correspondre aux diverses lois et réglementations en vigueur, les zones à bâtir de notre commune pourront accueillir **au maximum environ 9'400 habitants en 2036**, soit grosso modo **1'600 de plus** qu'aujourd'hui **dans le périmètre centre et 400 de plus dans le hors centre.**

Après ce constat, la Municipalité peut répondre de la manière suivante à la première question soulevée par le postulat qui était : « voulons-nous une croissance démographique aussi importante ? » :

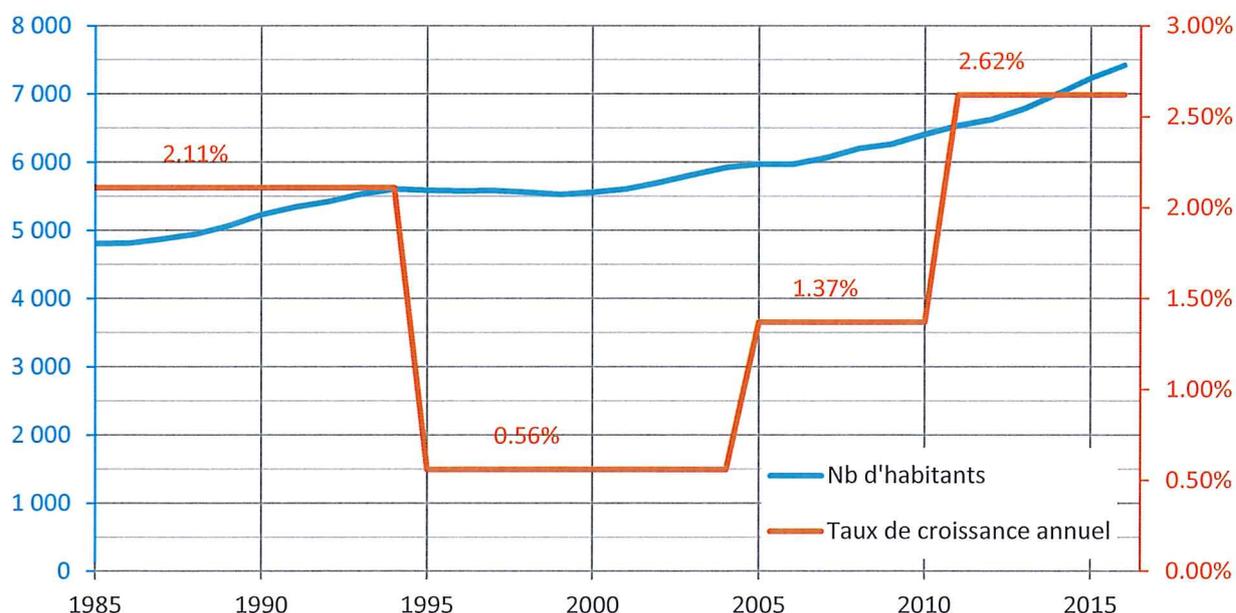
- les potentiels des zones à bâtir sont définis légalement et seuls les propriétaires des terrains concernés ont la possibilité d'exploiter ou non ces potentiels.

Ceci dit, il est quasi certain, sauf assouplissement radical de la législation en la matière (mais nous n'en prenons pas le chemin), que le maximum de 9'400 habitants ne sera pas atteint en 2036, puisque il est inconcevable que tous les bénéficiaires d'un potentiel constructible fassent usage de leurs droits.

De plus, après une période de forte croissance comme celle vécue depuis 2010, il est fort probable qu'un tassement s'opère à l'instar de ce que Bex a vécu après la décennie 1985 – 1994 :

Évolution population 1985 – 2016

Années	Nombre d'habitants	Augmentation de la population	Durée	Croissance globale	Taux de croissance annuel
1985	4808				
		895	9 ans	+ 19%	2.11%
1994	5607				
		318	10 ans	+ 5.67%	0.56%
2004	5925				
		489	6 ans	+ 8.25%	1.37%
2010	6414				
		1010	6 ans	+ 15.75%	2.62%
2016	7424				



L'aspect « croissance démographique » traité, nous pouvons maintenant envisager de répondre à la seconde question du postulat, soit : « comment allons-nous la gérer ? ».

A part la révision du PGA en cours qui règle notre capacité à accueillir des personnes sur le territoire de notre commune, il faut naturellement veiller aux possibilités d'adapter nos infrastructures et tendre financièrement à l'équilibre.

Pour répondre aux besoins de ces 20 à 30 prochaines années, la Municipalité peut compter sur :

L'eau : même en période d'étiage, les sources actuellement captées suffisent à alimenter notre population. Toutefois, la problématique de l'eau doit être pensée plus globalement. C'est pourquoi le réseau d'eau d'Ollon est relié à celui d'Aigle, celui de Bex à Monthey et Lavey à qui nous vendons déjà de l'eau et, à moyen terme, toutes les communes des Chablais vaudois et valaisan devraient être interconnectées.

Les nouveaux puits de Solalex et les rendements des pompages possibles dans le sillon antéglaciaire du Rhône satisferont non seulement à nos propres besoins dans le futur, mais nous permettront de vendre de l'eau aux collectivités qui en manqueront.

La STEP : inaugurée en 1985 et conçue pour 10'000 équivalents habitants, notre STEP pourrait suffire à la croissance envisagée ci-dessus. Toutefois son usure fait qu'elle doit être rénovée ou changée d'ici 2030 au plus tard. C'est pourquoi une étude a été menée avec les communes de Gryon, Lavey et St-Maurice pour la création d'une nouvelle STEP unique, à Bex. Cette réalisation se fera vraisemblablement d'ici 2022, la STEP de Lavey - St-Maurice devant être démolie dans le cadre des travaux de la 3^{ème} correction du Rhône et celle de Gryon étant en fin de vie.

Les écoles : il est plutôt rare qu'une école soit construite en prévision de l'augmentation des élèves à venir et dans presque toutes les communes l'absorption d'une forte croissance de cette catégorie de population passe par un hébergement dans des locaux provisoires, tels que les pavillons qui ont fleuri durant sept ans dans les préaux de Bex.

Ce qu'il est toutefois impératif de prévoir, ce sont des terrains où nous pourrions construire de nouveaux collèges le moment venu.

La parcelle n° 6551 de 9'937 m² en Perruet, les 1'700 m² réservés dans le PPA Glarey II et le quartier ex-vinicole/Pré-de-la Cible sont des fonds affectés à des constructions scolaires et suffisent à couvrir nos besoins à l'horizon 2036.

La fiscalité : faute de savoir à quelle tranche sociale appartiendront les habitants qui viendront s'installer dans notre commune ces prochaines années, il est difficile de prévoir avec précision l'évolution des rentrées fiscales à moyen et long terme.

Si toutefois nous nous basons sur l'évolution de l'impôt sur les revenus des personnes physiques de ces six dernières années, nous constatons que :

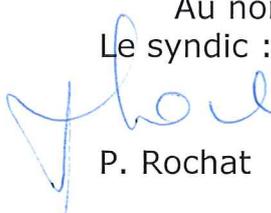
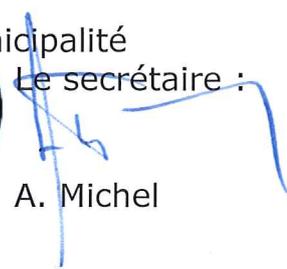
- a) de 2011 à 2016, alors que la population augmentait de 13,5%, cet impôt a crû de 14,03% ;
- b) durant la même période, la valeur du point d'impôt par habitant a passé de fr. 20.77 à fr. 22.71, alors que l'indice des prix à la consommation (IPC) baissait de 2,7%.

Si ces constatations ne doivent pas nous pousser à un optimisme débridé, elles peuvent cependant nous permettre d'avoir foi en l'avenir.

C'est dans cet esprit que la Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. à envisager sans trop d'appréhension la croissance démographique **MAXIMALE** de 26,62% estimée pour la période de 2014 à 2036 tout en sachant que l'augmentation **REELLE** de 32,23% enregistrée de 1994 à 2016 a finalement été vécue assez sereinement ;
2. à prendre note de sa réponse et à accepter de classer ce postulat.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  Le secrétaire : 

 P. Rochat A. Michel

Annexe : texte du postulat

Le responsable : Pierre Rochat, syndic

Postulat « planification urbaine à l'horizon 2030 »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La population de Bex augmente de façon importante, les Bellerins étaient 5'858 en 2000, ils sont 7'325 en 2015, soit une augmentation de 1'467 personnes (rapport de gestion 2015).

Au niveau des prévisions, le Canton, dans le cadre de la 4^e adaptation du Plan Directeur Cantonal, accorde à Chablais Agglo un potentiel de croissance démographique de 2,4%, soit 5'440 nouveaux habitants en 2030. Cette prévision représente 1'000 nouveaux habitants pour Bex et couvre les 3 PPA ayant franchi le cap de l'enquête publique. Ces 3 PPA sont Perruet (318 habitants), Rivarotte (59 habitants) et Glarey II (623 habitants). Les PPA sous le Montet et Gare sont agendés pour après 2030 avec un potentiel de 1'260 nouveaux habitants.

À cette prévision Agglo, il faut ajouter les nombreuses constructions en cours ou autorisées, pour lesquelles nous n'avons pas pu obtenir de chiffre.

Voulons-nous une croissance démographique aussi importante ? Comment allons-nous la gérer ? Il faut prévoir des écoles, des transports publics, gérer le trafic dans et autour du village, prévoir des parkings, favoriser la mobilité douce et les piétons, gérer les zones d'activité commerciale et de loisirs pour ne pas devenir une cité dortoir, gérer les déchets, l'épuration, le tout en prévoyant les financements nécessaires.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à La Municipalité une étude de planification de l'urbanisation de Bex à l'horizon 2030, incluant la croissance de la population prévue, ainsi que le catalogue des mesures de développement des infrastructures et autres initiatives, déjà en cours de réalisation, planifiées ou à prévoir. Nous souhaitons que cette planification offre une base de travail et de communication pour permettre une bonne collaboration entre la Municipalité et le Conseil Communal.

La Commission Glarey II



Anne Bielman



Laure Reine Tabac



Annelise Cretton



Michel Croset



Odette Dupont



Denis Aviolat



Sandrine Moesching